

TARIFS 2021

- Le tarif journalier d'hébergement est fixé à **57.50€**
- Pour la chambre double, une réduction de **50%** est appliquée pour la deuxième personne sur le tarif hébergement.
- Le tarif journalier de la dépendance est fixé comme suit :
 - GIR 5 & 6 **6,55 €**
 - GIR 3 & 4 **15,44 €**
- Pour un séjour inférieur à une semaine une majoration de 10% des tarifs est appliquée

L'application du tarif GIR 1 & 2 (25€) est uniquement applicable en cas d'augmentation de la perte d'autonomie pendant la durée du séjour et dans l'attente d'une réorientation.

En cas d'absence

A condition qu'un délai de prévenance de soixante-douze (72) heures soit respecté, le Centre déduit de la facture mensuelle le montant des frais de consommation d'un montant de cinq Euros (5 €) par jour, pendant la période d'absence du résident et ce, à compter du premier jour complet d'absence.

En cas d'hospitalisation, le résident a la possibilité (selon la procédure prévue dans le contrat de séjour)

- Soit de libérer la chambre et résilier le contrat selon la procédure
- Soit de conserver la chambre moyennant une réduction égale au forfait hospitalier.

Tarifs des Prestations Supplémentaires

Téléphone :

mise à disposition pendant le séjour : **7,00 € en début de séjour**

l'unité (relevé fourni avec la facture) : **0,15 €**

Télévision : 6,50 € par semaine (toute semaine entamée est due)

Entretien du linge

Une panier (lessive, séchage, repassage) : **11,00€**

Forfait 4 paniers par mois : **40,00€**

Pour les visiteurs qui sont les bienvenus :

Le service restauration est ouvert aux familles et proches, à la demande du résident :

Déjeuner..... **12,00 €**

Diner **9,00 €**

Les frais d'hébergement sont payables chaque mois selon les dispositions du contrat de séjour à la Responsable du Centre chargée des encaissements.

En fonction de la dépendance et / ou de l'état de santé, certaines aides peuvent être accordées :

- Par certaines Caisses de retraite
- Par le Conseil Général au titre de l'APA